

34 - Voirie Déplacements - Programme de travaux 2012 - Demande de participations - Demande de subventions

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Le total des crédits investissement alloués à la Direction Voirie Déplacements -Eclairage Public pour l'année 2012 a été basé sur 4 969 749 € soit 3 463 749 € de tranches annuelles et d'actions économies d'énergie et 1 506 000 € au titre des opérations individualisées dans le plan pluriannuel d'investissement.

Titre 1 : Programme de travaux 2012 - Voirie

Le budget primitif 2012 s'élève à 3 769 749 €. Le programme de travaux pour l'année 2012 dans le domaine de la voirie a été établi sur la base d'une enveloppe financière de 2 263 749 € de tranches annuelles et de 1 506 000 € d'opérations individualisées inscrites au plan pluriannuel d'investissement.

I - Tranches annuelles

Pour 2012, les tranches annuelles de voirie donneront la priorité :

- aux réfections des chaussées et trottoirs
- aux aménagements en faveur de l'accessibilité sur l'espace public (loi handicap du 11 février 2005)
- aux aménagements en faveur des modes doux, cycles et piétons.

1.1 - Aménagements et réfections de voirie : 1 331 749 € (21.822.2152.508.35000 et 21.822.2152.90035.35000)

Programme proposé :

- Revêtements de chaussées (enrobés, enduits superficiels, etc.) : 801 749 €
- Aménagements de trottoirs : 300 000 €
- Installation de mains-courantes et garde-corps : 50 000 €
- Travaux d'alignement : 50 000 €
- Programme local de sécurité (pose de glissières de sécurité en bois, grillage sur le boulevard) : 30 000 €.

1.2 - Travaux de sécurité sur les ouvrages d'art : 100 000 € (21.822.2152.9016.35000)

- Pont Denfert-Rochereau : travaux de remise en peinture des poutres
- Campagne d'inspections détaillées d'ouvrages d'art et de joints de chaussées
- Pont de Chaillot : Travaux de rénovation des escaliers d'accès
- Pont de la Pelote : Préconisations du bureau d'études CEBTP suite aux mesures d'épaisseur et de recalcul de contrôle de l'état de la structure.

1.3 - Carrefours à feux, Plan jalonnement, travaux circulation : 520 000 €

- Plan de jalonnement : 170 000 € (21.821.2152.87014.35000)
Modification ou adaptation de la signalisation directionnelle
- Carrefours à feux : 270 000 € (21.821.2152.98001.35000)
Création, mise aux normes, adaptation divers carrefours à feux : 200 K€ - Etude Ceryx (assistance à maîtrise d'ouvrage) : 70 000 €
- Travaux de circulation : 80 000 € (21.821.2152.508.35000)
 - Confection boucles de détection de feux : 20 000 €
 - Confection boucles de comptage de véhicules : 20 000 €
 - Acquisition de matériel de comptage : 5 000 €
 - Installation de radars de feux tricolores : 15 000 €
 - Bornes escamotables (création, modification) : 20 000 €

**1.4 - Stationnement : 270 000 €
(21.822.2135.86020.35000)**

- Parking Cassin : Aménagement zone réglementée niveau -1
- Parking Marché Beaux-Arts : Travaux de sécurité et de mise aux normes

1.5 - Travaux de mise en accessibilité handicapés : 240 000 € à répartir entre la voirie et le patrimoine bâti (23.822.2315.10007.35000)

- Travaux de mise en accessibilité sur une partie des rues suivantes :

- Rue Marulaz (partie haute),
- Rue Andrey
- Rue Violet,
- Chemin des Monts de Bregille,
- Rue Jouchoux,
- Rue de l'Escale,
- Rue de l'Épitaphe,
- Rue Ampère,
- Rue Boissy d'Anglas,
- Chemin du Sanatorium.

- Equipements de carrefours à feux de répétiteurs sonores

- Carrefour Nodier/Chifflet,
- Carrefour Préfecture/Mégevand,
- Carrefour République/Proudhon
- Carrefour Diderot/Mouillère
- Carrefour Place Payot.

II - Opérations individualisées**2-1 - Travaux liés à la mise en oeuvre des déplacements dans le cadre du PDU : 520 000 €
(23.822.2315.98806.35000)**

Poursuite des actions en faveur du partage de la voirie et de la modération de la circulation :

- Mise en oeuvre des zones de rencontre
Fourniture et pose de totems zone 30
Création zone 30 rue Goya aux abords du lycée Tristan Bernard
- Poursuite des actions en faveur du partage de la voirie
Création de trottoirs chemin du Sanatorium/rue Kosma
- Mesures en faveur des cycles
Pose d'arceaux vélos
Aménagement voie verte route de Gray/accès Campus
- Rue Laplace + continuité cyclable le long de la Rocade Nord Est

**2-2 - Travaux liés au renforcement et à la requalification du Pont de Gaulle : 986 000 €
23.824.2313.8025.R.35000**

Poursuite des travaux engagés en 2011

Titre 2 : Programme de travaux 2012 - Eclairage public

Le programme des travaux 2012 s'élève à 1 200 000 € dont 700 000 € au titre des travaux de sécurité, extension, rénovation des réseaux d'éclairage public et 500 000 € au titre du programme d'économie d'énergie.

**I - Travaux de sécurité, extension, rénovation et enfouissement : 700 000 €
21.814.2152.89040.35000**

- Rénovation installations vétustes : extension réseaux : 300 000 €
 - . Rue du Parc
 - . Promenade Granvelle
 - . Rue de Belfort
 - . Rue Chopin
 - . Rue de Chalezeule
 - . Pont de Montrapon
 - . Avenue de Montrapon
 - . Chemin des Prés de Vaux
 - . Rue Pergaud.
- Regroupement armoires de commande et de protection,
- Rénovation du système de communication entre les armoires et le serveur central et suppression des armoires télégerées : 250 000 €
- Vérifications électriques et mécaniques des installations : 20 000 €
- Accidents et vandalisme : 30 000 €
- Rénovation illuminations Eglise de la Madeleine et Temple Saint-Esprit : 100 000 €.

II - Programme d'économie d'énergie : 500 000 € - 21.814.2152.8015.35000

- 1 000 lanternes équipées de lampes 125 w. fluo-ballon 250 w. fluo-ballon, 150 w. sodium haute pression et 250 w sodium haute pression 1^{ère} génération seront remplacées par des lanternes 50 w, 70 w, 100 w et 150 w sodium haute pression nouvelle génération.
- Regroupement d'armoires de commande et de protection afin d'optimiser les régulateurs de tensions.
- Installation de 5 régulateurs de puissance

Titre 3 : Programme de travaux 2012 - Direction Grands Travaux : 23.824.2315.3603.D.30300

Aménagement d'accompagnement au nouveau parvis nord de la Gare Viotte : modification carrefour Nicolas Bruand / Rue de Vesoul : 200 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur ces propositions pour lesquelles les crédits nécessaires sont prévus au BP 2012,
- solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du SYDED pour les opérations éligibles au programme de travaux 2012, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,

- inscrire le montant de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives sur les chapitres concernés,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

«M. LE MAIRE : Adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 février 2012.